

Maître d'Ouvrage

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE MIEUSSY

Chef Lieu

74440 MIEUSSY

Tél. 04 50 43 01 67 - Fax : 04 50 43 14 24

Nature des Ouvrages

RESEAUX HYDRAULIQUES

ANNEXES SANITAIRES

P.L.U.

Désignation de la pièce

2.1 - NOTE EXPLICATIVE

EAUX USEES

e			
d			
c			
b	17.05.11	Version définitive au PLU	
a	27.11.09	Version Initiale	EH
Indice	Date	Mise à jour	Chargés d'affaire

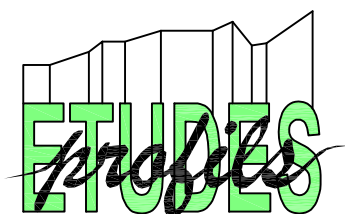
Echelle

-

Désignation de la pièce

A74-183RH093-PLU-2.1b

Maître d'Oeuvre



PROFILS ETUDES

129 avenue de Genève

74 000 ANNECY

Tél : 04 50 67 93 33 - Fax : 04 50 67 93 41

Email : pe@profilsetudes.fr - <http://www.profilsetudes.fr>



SOMMAIRE

1.Diagnostic de la situation existante.....	2
1.1. Données démographiques generales.....	2
1.2. Situation actuelle de l'assainissement.....	2
1.2.1. Réseau de collecte.....	2
1.2.2. Traitement des effluents.....	3
1.2.3. L'assainissement autonome.....	3
2.Evolution de l'assainissement.....	4
2.1. Réseau de collecte.....	4
2.2. traitement.....	4
3.Travaux à réaliser.....	5
3.1. Assainissement collectif.....	5
3.2. Assainissement individuel.....	5

1. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION EXISTANTE

1.1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES GENERALES

Les données démographiques issues des derniers recensements sont les suivantes :

La population permanente actuelle est de 2 132 habitants (données INSEE dernier recensement de 2008). La population totale en période hivernale peut atteindre 3500 habitants

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population recensée et les perspectives d'évolution aux horizons 2015 et 2025, en suivant la tendance observée les années passées.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2005	2015	2025	2030	Taux moyen 2005-2025
Population	1141	1167	1169	1346	1739	1983	2390	2797	2959	2,96%
Taux annuel d'accroissement depuis 1968		0.32%	0.024%	1.64%	2.51%	2.01%	1.7%	1.45%	1.09%	

Tableau 1-a : perspectives d'évolution de la population

Conformément aux orientations du PLU de Neydens, la population devrait atteindre **2797 habitants** à l'horizon 2020.

1.2. SITUATION ACTUELLE DE L'ASSAINISSEMENT

1.2.1. Réseau de collecte

D'un point de vue général, l'assainissement collectif est quasi inexistant sur l'ensemble de la commune, à l'exception du plateau de Sommand et du Chef-lieu. Le hameau de Messy est quant à lui équipé d'un réseau séparatif qui permet, à ce jour, de collecter les rejets de fosses septiques et de les acheminer vers le Foron.

D'importants travaux ont été réalisés depuis 2006 dans le chef-lieu afin de réaliser la mise en place d'une collecte séparative de ce dernier. Des travaux ont également été réalisés en amont de Messy afin de créer la partie aval du futur collecteur de liaison avec Sommand

Un projet est en cours pour ramener les eaux usées du hameau de Messy vers le réseau communal.

1.2.2. Traitement des effluents

La commune ne possède pas de station d'épuration pour le traitement de ses eaux usées (à l'exception de Sommand). Suite à l'élaboration du schéma directeur, différentes solutions ont été proposées pour le traitement des eaux usées.

Parmi les solutions envisagées, le transfert des eaux usées sur la commune de Saint Jeoire a été proposé. Cette solution a été retenue et un collecteur de transfert en fonte Ø300 a ainsi été créé le long de la départementale entre les 2 communes. Les eaux usées sont donc à ce jour traitées à la STEP de Saint Jeoire dans l'attente d'un projet intercommunal de traitement. Cette station, bien que vétuste permet ainsi le traitement des effluents du chef-lieu de Mieussy. A noter toutefois qu'aucun nouveau secteur de Mieussy ne pourra être raccordé à cette unité sans mise en place de la solution intercommunale.

La station touristique de Sommand possède sa propre unité de traitement. Cette dernière, de type physico-chimique, n'est plus aux normes à ce jour. De plus son rejet est réalisé dans le ruisseau du Foron, en amont des périmètres de protection des plusieurs ressources principales en eau potable de la commune (captage de la Gochetaz et captage privé du syndicat d'eaux de Messy)

1.2.3. L'assainissement autonome

La commune possède de nombreux hameaux souvent éloignés qui ne sont pas raccordables à l'assainissement collectif. Ces habitations possèdent leur propre système de traitement, les eaux traitées étant directement rejetées dans les ruisseaux les plus proches. Dans certains hameaux plus denses, les rejets sont collectés par une canalisation d'eaux pluviales avant rejet au milieu naturel.

2. EVOLUTION DE L'ASSAINISSEMENT

2.1. RESEAU DE COLLECTE

Le développement démographique de la commune d'une part, la mauvaise qualité des sols (infiltration des rejets individuels impossibles sur la pluparts des secteurs de la commune) et l'absence de milieux récepteurs aptes d'autre part, obligent la commune à développer de façon progressive son réseau de desserte en eaux usées. Les travaux seront réalisés depuis le chef-lieu, en direction des hameaux situés plus en amont, en fonction des financements et des priorités environnementales et urbanistiques.

2.2. TRAITEMENT

Une étude menée en 2008, conjointement entre la mairie et le Sivom de la région de Cluses, a montré que deux solutions étaient envisageables en lieu et place de l'actuelle STEP de St Jeoire devenue obsolète :

- Création d'une nouvelle unité de traitement à St Jeoire (ou en amont de Mariginier) visant à traiter les effluents de St Jeoire, Mieussy et une partie de La Tour.
- Création d'un collecteur de transport entre la STEP actuelle de St Jeoire (à démolir) et l'unité de traitement du Sivom à Mariginier.

A ce jour la solution définitive n'a pas été choisie.

En l'absence de milieu récepteur compatible, les effluents du secteur de Sommand seront transférés vers le réseau de collecte du chef-lieu et donc intégrés dans le dimensionnement de la future solution intercommunale.

Les charges à traiter en situation future pour l'ensemble de la commune sont donc les suivantes :

	2005	2015	2025
Population sédentaire	1500 E.H. + 300 E.H. agriculture + 700 E.H. laiterie	1900 E.H. + 300 E.H. agriculture + 700 E.H. laiterie	2300 E.H. + 300 E.H. agriculture + 700 E.H. laiterie
Population saisonnière	1000 E.H. tourisme sommand	1500 E.H.	~ 3000 E.H.
TOTAL	3500 E.H.	4400 E.H.	~ 6300 E.H.

3. TRAVAUX A REALISER

3.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les collecteurs à créer à court terme sont présentés en rouge sur le plan 2.2 Plan d'ensemble Mieussy et le plan 2.3 Plan d'ensemble Sommand. Ils font l'objet de liste ci-dessous :

- ❶ – Collecteur DN200 à créer entre le hameau de Messy et le chef-lieu afin de raccorder les eaux usées du hameau de Messy à la STEP de Saint-Jeoire.
- ❷ – Collecteur DN200 à créer entre Sommand et le hameau de Peignat afin de raccorder les eaux usées de Sommand à la STEP de Saint-Jeoire via Messy

Les collecteurs à créer à long terme figurent en violet sur les plans 2.2 et 2.3.

3.2. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Les plans 2.2 et 2.3 mentionnent également l'aptitude des sols à l'assainissement individuel. Ainsi dans les zones vertes et jaunes (voir légendes sur plans), l'urbanisation peut être envisagée dès aujourd'hui après mise en œuvre des prescriptions suivantes :

- Zones vertes : mise en place d'un assainissement individuel, conforme à la réglementation en vigueur, équipé d'un dispositif d'infiltration
- Zones orange : mise en place d'un assainissement individuel, conforme à la réglementation en vigueur, équipé d'un rejet raccordé au milieu naturel.

Dans les zones rouges, l'urbanisation doit être différée dans l'attente de la mise en place de l'assainissement collectif.